La Garde, le 8 septembre 2020

**Lettre d’information aux archers pour la rentrée 2020**

Bonjour à toutes et à tous,

A l’occasion de la rentrée sportive 2020 de l’Arc club toulonnais, vous trouverez ci-après les informations relatives à la reprise de notre activité pour la saison 2020/2021.

1. **Date de reprise de la saison**

Les inscriptions des adhésions en renouvellement reprendront samedi 12 septembre 2020 à compter de 14h00. Le tarif de la licence sera identique à celui de la licence 2019/2020.

L’initiation des archers reprendra mercredi 16 septembre à compter de 14h00.

L’inscription des nouveaux archers débutera à cette même date puis le samedi 19 septembre à compter de 14h00.

1. **Organisation de l’initiation**

L’horaire de l’initiation est défini de 14h00 à 16h30 les mercredi et samedi. En fonction du nombre d’initiés inscrits, les horaires sont susceptibles d’être modifiés afin de respecter les mesures sanitaires. Dans ce cas, de nouveaux horaires vous seront communiqués par les entraîneurs.

En cas de renouvellement de l’adhésion pour l’initiation, la location de l’arc est offerte pour cette saison.

Pour toute personne souhaitant découvrir le tir à l’arc, deux séances d’initiation sont offertes.

1. **Organisation de l’entraînement pour les compétiteurs**

Les compétiteurs adultes ont accès au club en dehors des créneaux réservés à l’initiation, aux compétiteurs jeunes et au sport adapté.

En cas de renouvellement de l’adhésion pour les jeunes compétiteurs, l’archer bénéficie d’une remise de 50 % sur la location du matériel.

En fonction de la demande, des créneaux d’entraînement pourront être ouverts un soir de la semaine.

1. **Mesures liées à la situation sanitaire**

Dans le cadre du respect des mesures sanitaires et des recommandations de la fédération en date du 31 août 2020, il est demandé à chaque archer de respecter les pré requis suivants pour toutes les séances. Ces consignes sont valables aussi bien pour une pratique en salle qu’en extérieur (terrain plat ou parcours). Elles s’adressent à toutes les personnes présentes dans l’enceinte sportive :

* port du masque dans l’enceinte sportive à l’exception des archers pendant le temps de pratique (chaque archer dispose donc de son propre masque) ;
* chaque archer est en possession de son propre flacon de gel hydroalcoolique ;
* chaque archer est en possession de sa propre gourde ou bouteille d’eau ;
* 8 archers maximum simultanément dans la salle (7 sur le pas de tir à 18 mètres et 1 sur le pas de tir à 6 mètres) ;
* 34 archers maximum simultanément en extérieur ;
* l’archer en initiation se verra attribuer un arc qu’il conservera durant toute la saison.

En outre :

* les entraîneurs porteront un masque durant toute la séance et limitent au maximum le contact physique ;
* les arcs sont désinfectés à l’issue des séances d’initiation ;
* les parents venant déposer ou chercher leur enfant sont invités à porter le masque.

Je vous souhaite une excellente rentrée sportive et espère vous retrouver très prochainement au sein de notre club.

**Le président,
Henri GABRIEL**

****